

# « MOUVEMENT de GREVE USAGERS TER organisé par la coordination nationale des usagers »

FUT-SP

Fédération des Usagers des Transports  
et des Services Publics

www.sos-usagers.com



ADULPCOM.COM



Le mouvement de grève a été officiellement annoncé à la presse par Willy Colin, porte-parole de la coordination nationale des usagers du train dont la FAUV est membre fondateur, en date 28 Novembre 2011.

Les revendications sont simples :

- Suppression de l'exception française sur la loi européenne des remboursements des retards qui ne s'applique pas aux trains régionaux. Indemnisation identique entre les TGV et les TER.
- Les nouveaux horaires que la SNCF nomme le « big-bang » du fait du manque avéré de concertation vont devenir un « big-bug » pour tous les usagers.
- Rallongement inadmissible du temps de parcours qui ne sert qu'à légitimer les retards permanent que nous subissons.

Lors de cette opération, nous vous demandons de suivre les consignes suivantes :

- Rester courtois auprès des contrôleurs.
- Posséder votre titre de transport officiel et valable sur le dit parcours que vous ne présenterez pas
- Présenter votre titre de transport grève d'utilisateur (N'hésitez pas à en avoir plusieurs en cas de confiscation)
- Expliquer que cette action n'est pas là pour entraver leur activité principale qui est la sécurité et sûreté du voyage en cours mais pour obtenir un dédommagement que nous n'avons pas obtenu auprès de leur direction pour non-respect de la régularité du dernier trimestre 2011.

Si les agents de bord persistent malgré tout à vous à vouloir vous contrôler, rappelez leur que vous vous appuyez sur le préavis de grève maintes fois relayé par voie de presse depuis Novembre 2011 (et accessible sur le site [www.fauv.fr](http://www.fauv.fr)).

Si les agents de bord persistent malgré tout, deux scénarii s'offrent à vous :

- Vous restez ferme et vous exigez calmement alors de voir à votre tour leur assermentation qui s'est effectuée devant le TGI afin qu'ils puissent exercer leur métier de verbalisation car vous êtes en droit de vérifier leur identité comme pour n'importe quel intervenant qui viendrait chez vous, puis vous présentez alors à nouveau votre titre d'utilisateur en grève puisque vous êtes en grève
- La police ferroviaire vous attend à l'arrivée ou à bord : nous préconisons de garder la même attitude envers ce corps d'état sur la durée de votre parcours tout en leur expliquant que votre action est pacifique et que vous vous proposez de présenter votre vrai titre uniquement à l'arrivée de votre parcours afin que votre droit de grève soit respecté.
- Si vous vous sentez menacé ou intimidé par la police ou un agent de bord, n'hésitez à relever leurs numéros identifiants.

Bien entendu, la FAUV ne sera pas tenue pour responsable des attitudes inacceptables que certaines personnes pourraient enclencher en voulant s'approprier le mouvement et ne cautionnera nullement la fraude.

Votre bon sens et analyse de la situation sera vous guider dans la bonne démarche à adapter.

Bon courage à tous

Et rendez-vous tous les soirs sur le site [www.fauv.fr](http://www.fauv.fr) pour le suivi de l'action ...

« COMMUNICATION/AFFICHAGE/DIFFUSION - MOUVEMENT DE GREVE USAGERS TER »

Au regard de l'Article 85 Modifié par Décret n°2010-561 du 27 mai 2010 - art. 2 "Toute exploitation commerciale ou toute distribution d'objets quelconques, à titre professionnel, dans les cours ou bâtiments de gares ne peut être exercée ou effectuée qu'en vertu d'un titre d'occupation du domaine public ferroviaire", vous pouvez communiquer et diffuser votre action à bord des gares et des trains de toutes les lignes ferroviaires « TER Bourgogne ». En effet, pour rappel, la FAUV ne possède pas d'activité professionnelle ni commerciale.

Migennes, le mardi 6 décembre 2011, Pour faire valoir ce que de droit

Ne pas jeter sur la voie publique  
A faire circuler



7016 00201 4

FAUV de BOURGOGNE  
<http://www.fauv.fr>  
contact@fauv.fr

**forfait**  
VALABLE SUR LIGNE TER Bourgogne

Classe  
2

**Usager TER en grève**

Bénéficiaire :  
Niveau :  
Numéro de client :

Parcours :  
**Indemnisation des retards identiques entre les TGV et les TER**  
**Non aux horaires non concertés avec les voyageurs**  
**Non au rallongement du temps de parcours**

Prix du forfait :  
EUR

LAROCHE MIGNENNES 5001FA FF20 KM0156 BV BV

BC Je déclare sur l'honneur être en possession d'un titre de transport abonnement valide sur le parcours emprunté.